



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 12328

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le bilan de demi-mandature du conseil économique et social de la région Ile-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le conseil économique et social de la région Ile-de-France préconise d'assurer une mise en réseau des différents acteurs franciliens engagés dans la mobilité des jeunes Européens. Il le remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France souhaite donner à la mobilité des jeunes européens une nouvelle ampleur. Sa toute prochaine présidence du Conseil de l'Union européenne sera propice au développement d'initiatives autour de ce thème. Outre le programme Erasmus, dont les vingt années d'existence sont couronnées d'un indéniable succès, la réflexion est engagée sur un renforcement des actions de mobilité en faveur d'autres publics que les étudiants. À plus long terme, la réflexion porte notamment sur une initiative « Erasmus plus » pour l'après-2013 visant à faire d'un séjour à l'étranger la norme pour tout étudiant à terme. Il s'agit aujourd'hui de définir les moyens permettant d'augmenter fortement le nombre de jeunes bénéficiant de possibilités de mobilité européenne. En France, pour ce qui concerne les étudiants, une impulsion décisive sera donnée en 2008 puisque notre pays a prévu 30 000 bourses de mobilité pour un trimestre, d'un montant de 400 euros par mois, ce qui permettra un doublement des moyens consacrés à la mobilité pour les étudiants. Toutefois, le développement d'Erasmus comme des autres actions de mobilité à destination de la jeunesse ne se fera pas sans des améliorations quantitatives (nombre et montant des bourses) et qualitatives, en particulier en matière d'accueil des étudiants étrangers, de modernisation des campus universitaires ou via une reconnaissance facilitée pour les périodes d'études et les diplômes obtenus à l'étranger. De ce point de vue, l'échelon régional, à travers la mise en réseau des acteurs engagés dans la mobilité des jeunes Européens, peut apporter une contribution importante et efficace à l'amplification de l'effort en faveur de la mobilité, particulièrement par des bourses et des dispositifs d'accueil et d'information. À cet égard, les pistes proposées par le CESR d'Ile-de-France sont pertinentes.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12328

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7560

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1591